

Arrêté N° 2026/64/SU

**Arrêté prescrivant la mise à disposition du public
d'une demande de permis d'aménager sur la
Commune de DOLUS D'OLÉRON**

Le Maire de la commune de DOLUS D'OLÉRON,

Vu la demande de Permis d'Aménager n° PA 017 140 26 0 0002 déposée en Mairie de Dolus d'Oléron le 17 mars 2026 par Monsieur Louis ROUSSELOT concernant la réunification de deux cabanes ostréicoles à DOLUS D'OLÉRON ;
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.121-24 et R 121-6 ;

ARRETE

Article 1 : La demande susvisée sera mise à disposition du public du mercredi 20 mai 2026 au mercredi 03 juin 2026 inclus au service urbanisme et sur le site internet de la Mairie de Dolus d'Oléron : <http://ville-dolus-oleron.fr>

Article 2 : Les observations pourront être transmises à l'adresse électronique suivante : urba@dolusoleron.fr ou mairie@dolusoleron.fr

Article 3 : Une copie du présent arrêté sera affichée huit jours avant la mise à disposition du public et pendant toute la durée de celle-ci à la Mairie de DOLUS D'OLÉRON ;

Article 4 : Le Maire de la Commune de Dolus d'Oléron est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait à DOLUS D'OLÉRON, 11 mai 2026

Le Maire,
Thibault BRECHKOFF

LE MAIRE CERTIFIE, sous sa
RESPONSABILITÉ, le caractère
EXÉCUTOIRE de cet acte :
- Publié le : 11/05/2026
- Reçu par le représentant de
L'ÉTAT le : 11/05/2026

